



Inscription a une ecole privée

Par **celine**, le **17/02/2009** à **17:42**

bonjour,

j'aurais voulu savoir si il existe un recours car je me suis inscrite a une ecole privée a distance pour suivre une formation de secretaire médicale et apres six mois de formation je n'ai plus les moyens de payer 118€ par mois pendant 20 mois c'est a dire 2200€ de formation.

j'ai téléphoner à l'école et leur ai ecrit an AR mais ils ne veulent rien savoir sous pretexte que j'ai deja effectué 6 mois de formation, que j'ai payer. Ils veulent donc me mettre en recouvrement de payer.

que puis-je faire d'autant plus que dans le prix de la formation il y a 500€ de stage a effectué a paris et je leur ai explique que je n'avait pas les moyens d'aller a paris et que par consequent je demandais le remboursement du stage mais ils ne veulent rien entendre.

merci pour votre réponse.

cordialement.